

Département de SEINE-ET-MARNE -0-0-0- Canton de PONTAULT-COMBAULT -0-0-0- Commune de ROISSY-EN-BRIE	<u>DOMAIN</u> Marchés Publics
---	----------------------------------

Marchés publics : CL

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - ÉGALITE – FRATERNITE

DÉCISION DU MAIRE n°164/2025
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code Général
des Collectivités Territoriales

OBJET : Mise à disposition de matériel, transport et élimination des déchets toxiques en quantités dispersées (DTQD) et déchets amiantés.

Accord-cadre passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L.2124- 2, R.2124-2 1^o et R.2161-2 à R.2161-5^o du Code de la commande publique.

Le Maire de Roissy-en-Brie,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122.22 et L.2122-23 ;

VU le code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1, 1^o ;

VU la délibération n°16/2020 en date du 2 juin 2020 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté 240/2024 du 28 aout 2024 portant délégation de signature à Monsieur ZERDOUN en matière de commande publique ;

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de procéder à une consultation des entreprises pour l'attribution de l'accord-cadre de mise à disposition de matériel, transport et élimination des déchets toxiques en quantités dispersées (DTQD) et déchets amiantés ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 17 septembre 2025 au BOAMP et au JOUE, lançant la mise en concurrence des entreprises selon la procédure des articles L.2123-1 et R.2123-1 1^o du code de la commande publique ;

VU la délibération n°88/2024 du 2 décembre 2024 portant désignation des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibératives ;

CONSIDERANT le choix de la commission d'appel d'offres réunie en date du 17 novembre 2025, attribuant l'accord-cadre à l'entreprise **BIG BENNES** sise ZA de Mont Saint Sébastien 77111 Soignolles en Brie, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres ;

D E C I D E :

Article 1 : de procéder à la signature de toutes pièces relatives à l'accord-cadre de mise à disposition de matériel, transport et élimination des déchets toxiques en quantités dispersées (DTQD) et déchets amiantés, avec l'entreprise **BIG BENNES** sise ZA de Mont Saint Sébastien 77111 Soignolles en Brie, pour un montant maximum annuel de 100 000 € H.T.

Article 2 : Le marché est conclu pour une période de 1 an. Le marché pourra faire l'objet de 2 reconductions. La durée de la période de reconduction sera identique à la durée de la période initiale.

Article 3 : précise que la dépense est prévue au budget de la commune.

Article 4 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de leur prochaine séance sous forme d'un donner acte. Un extrait en sera affiché en mairie.

Expédition en sera adressée au Préfet du département.

Par subdélégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint en charge de la Commande Publique
Jonathan ZERDOUN
Signé électroniquement par :
Jonathan ZERDOUN
Le 04/12/2025 à 20:22